

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de convocation 13.10.2015 L'an deux mille quinze
Le 19 octobre à 19 heures
Le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Christian TROADEC, Maire.

Date d'affichage 23.10.2015
Etaient présents :

Nombre de conseillers En exercice : 29
Présents : 27
Votants : 29

Tous les conseillers en exercice à l'exception de :
B. LUZU qui a donné procuration à E. Bizien
J. BERNARD qui a donné procuration D. COTTEN

Formant la majorité des membres en exercice.

Monsieur Jean-Marc ANTOINE a été élu Secrétaire

16 – Motion contre le traité TAFTA

La commission européenne, après avoir conclu un accord de libre-échange le 26 septembre avec la Canada, poursuit les négociations avec le Etats-Unis sur un traité identique appelé PTCI (ou TAFTA en anglais). Ces accords visent à instaurer un vaste marché dérégulé : le grand Marché Transatlantique (GMT).

Négociés dans le plus grand secret, ils pourraient être ratifiés, me premier à la fin de l'année 2014, le 2^{ème} en 2015, sans la moindre consultation des citoyens et du parlement.

A cela s'ajoute la négociation secrète d'un accord international sur les services TISA en anglais, qui rendrait inopérants les services publics, en obligeant les Etats à accorder les mêmes subventions au privé.

Ces accords s'appliqueront à tous les niveaux de l'Etat, y compris au niveau des communes.

Le but de la négociation est d'aller au-delà même des accords de l'OMC, en particulier en obligeant les Etats et les collectivités locales à accorder au privé et aux entreprises étrangères tout avantage accordé au public et au local : ce qui rendra impossible financièrement le maintien des services publics et le soutien e l'économie locale.

Or les USA sont aujourd'hui en dehors des principaux cadres du droit international en matière écologique, sociale et culturelle, et même concernant le droit du travail. Ils refusent d'appliquer le protocole de Kyoto contre le réchauffement climatique, la convention pour la biodiversité, et les conventions de l'UNESCO sur la diversité culturelle.

De plus, ces traités permettraient aux grosses entreprises, via « le mécanisme du règlement des différends » d'attaquer devant une juridiction privée les Etats ou les collectivités locales qui ne se plieraient pas à ces exigences de dérégulation et limiteraient ainsi « leurs bénéfices escomptés » !

Les multinationales pourraient ainsi forcer le gouvernement français à renoncer au moratoire sur les gaz de schiste, et à accepter la culture des OGM en plein champ, le bœuf aux hormones ou le poulet lacé au chlore.

Ces traités limiteraient les capacités des Etats à maintenir des services publics (éducation, etc.) et des activités préservées du marché, mais aussi à contrôler l'activité des multinationales à investir dans des secteurs d'intérêt général comme la transition énergétique.

Par la signature de ces traités, serait réalisé le vœu de D. Rockefeller : « Quelque chose doit remplacer les gouvernements, et le pouvoir privé me semble l'entité adéquate pour le faire ».

Pour ces raisons, après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal, à l'unanimité :

- Manifestent leur opposition à ces deux traités (CETA et TAFTA) dont l'objectif vise avant tout la dérégulation, la marchandisation du monde et l'amplification de la concurrence,
- Dénoncent également la négociation de l'accord sur les services (TISA) qui vise à détruire la majorité des services publics,
- Demandent l'arrêt des négociations avec les Etats-Unis sur le PTCI-TAFTA et le rejet par la France de l'Accord Economique et Commercial Global (AECG/CETA) avec le Canada,
- Refusent toute tentative d'affaiblir le cadre réglementaire local, national ou européen en matière d'environnement, de santé, de protection des travailleurs et consommateurs.
- Se déclarent hors grand marché Transatlantique.

Pour extrait conforme,
A Carhaix-Plouguer, le 20 octobre 2015

Le Maire,
Christian TROADEC

